

Stationnement des professionnels de santé: Paris met en place un dispositif avantageux

Anne Hidalgo et ses adjoints, Bernard Jomier et Christophe Najdovski, poursuivent leur engagement en faveur d'une meilleure santé de proximité pour tous les Parisiens. Ils ont présenté mardi aux représentants des Ordres un nouveau dispositif de stationnement qui va faciliter la mobilité de professionnels de santé libéraux et en particulier les consultations à domicile.

Anne Hidalgo s'est engagée dès le début de sa mandature à faire de l'accès aux soins un axe fort de sa politique de santé. Le dispositif Paris Med', mis en place mi-2016, facilite par exemple l'installation des professionnels en cabinets pluri-professionnels. Il apporte pour cela une aide à la recherche de locaux à des prix accessibles et prévoit une aide financière à l'installation pour financer des travaux ou des équipements, en contrepartie de l'application par les professionnels de tarifs en secteur 1.

En seulement 18 mois, 9 cabinets Paris Med' ont déjà ouverts ou sont en programmation d'ouverture d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, 6 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ont été ouvertes avec l'aide de la Ville et 9 autres sont en projet. Au total, Paris a ainsi soutenu plus de 170 professionnels de santé qui exercent sur son territoire.

La Maire de Paris franchit désormais une nouvelle étape, en facilitant la mobilité des professionnels, et notamment la réalisation de consultations à domicile. Elle a présenté aujourd'hui aux représentants des cinq Ordres un nouveau dispositif de stationnement, qui se veut le plus avantageux de France en faveur des médecins libéraux, mais aussi des infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes exerçant dans la capitale, immatriculés à Paris ou en petite couronne, et intervenant au moins 100 fois par an au domicile des patients.

Il prend la forme d'une carte de stationnement « PRO Soins à domicile », renouvelable annuellement, réservée aux professionnels de santé libéraux se déplaçant chez leurs patients. Elle leur permettra de stationner gratuitement sur le domaine public de voirie et sur l'intégralité des places de stationnement payantes de la capitale.

Les professionnels de santé n'effectuant pas de visites à domicile ne sont pas oubliés : en raison de l'importance des missions quotidiennes qu'ils effectuent auprès des Parisiens et Parisiennes,

et pour maintenir une offre de soins conséquente et variée sur le territoire, la Ville de Paris leur ouvrira l'accès à la carte « PRO Sédentaire », qui prévoit un stationnement à tarif réduit.

« Avec ce nouveau dispositif, Paris s'engage fortement auprès des Ordres des professionnels libéraux de santé pour les accompagner tant dans le maintien de leur activité que dans de nouvelles installations. Paris tient en effet à soutenir tous les professionnels de santé qui s'engagent pour que chacun et chacune puisse se faire soigner, en particulier dans les zones les plus défavorisées de la capitale », souligne Bernard Jomier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP.

Contact presse : Chloé Humpich / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr